Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 7 (1907)

Rubrik: Mars 1907

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Adhésion du Portugal

20 mars 1907.

aux

conventions de la Haye du 12 juin 1902 concernant le droit privé international.

La légation des Pays-Bas à Berne a informé le Conseil fédéral que le Portugal a, le 2 mars 1907, opéré le dépôt des instruments de ratification des trois conventions internationales signées à la Haye le 12 juin 1902 * pour régler:

- 1º les conflits de lois en matière de mariage;
- 2º les conflits de lois et de juridictions en matière de divorce et de séparation de corps;
- 3º la tutelle des mineurs.

Ces trois conventions entreront en vigueur pour le Portugal le 2 mai 1907.

Berne, le 20 mars 1907.

Chancellerie fédérale.

^{*} Voir Recueil officiel, nouvelle série, tome XXI, page 369.

26 mars 1907.

Arrêté du Conseil fédéral

concernant

le dédouanement des pommes américaines desséchées à la vapeur.

Le Conseil fédéral suisse,

En complément de l'article 57, litt. c, n° 2, du règlement d'exécution du 12 février 1895 * pour la loi fédérale sur les douanes du 28 juin 1893;

Sur la proposition de son Département des finances et des douanes,

arrête:

Les pommes américaines desséchées à la vapeur, en caissettes, sont passibles du droit de quinze francs par quintal d'après le n° 27 du tarif et sont rangées au nombre des marchandises qui, sur demande, peuvent être dédouanées, pour un poids minimum de 200 kg., avec acquit à caution à douze mois (acquit partiel).

Le présent arrêté entre en vigueur aujourd'hui même, 26 mars 1907.

Berne, le 26 mars 1907.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération,

Müller.

Le chancelier de la Confédération,

Le chancelier de la Confedération, Ringier.

^{*} Voir Recueil officiel, nouvelle série, tome XV, page 23.